Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250428-2025-28-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

RHONE

Publié le 29 avril 2025

Délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir Evelyne GIRARDON).

2025-28 Délibération autorisant l'achat de trois parcelles du chemin des Cèdres dans le cadre d'une régularisation cadastrale

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

En mars 2019, à la demande de la société ARGEOL, la commune a pris un arrêté d'alignement pour les parcelles AO 46 et AO 47 situées en bordure de voirie communale du Chemin des Cèdres.
En novembre 2019, dans le cadre d'une division parcellaire en vue de construire, la société ARGEOL a borné les trois nouvelles parcelles créées dénommées AO 112, AO 113 et AO 114. Trois réserves d'élargissement ont été créées au droit de ces nouvelles parcelles, respectivement cadastrées AO 116, AO 117 et AO 118 pour une superficie de 43 m², 2 m² et 1 m².

Les propriétaires ont proposé de vendre à la commune ces trois réserves d'élargissement pour une superficie d'environ 46 m² pour un euro symbolique, la commune prenant les frais de notaire à sa charge.
En contrepartie, la commune propose de réaliser une entrée charretière avec de l'enrobé bitumineux lors des aménagements de voirie du chemin des Cèdres.

VU l'arrêté 2019-59 du 13 mars 2019 relatif à l'alignement des parcelles AO 46 et AO 47 ;
VU le plan de bornage de la société ARGEOL en date du 9 novembre 2019 cadastrant ces trois parcelles AO 116, AO 117 et AO 118 pour une superficie de 43 m², 2 m² et 1 m² ;

Considérant la volonté de la commune d'opérer cette régularisation cadastrale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à l'achat de ces trois terrains cadastrés AO 116, AO 117 et AO 118 situées chemin des Cèdres pour une superficie d'environ 43 m², 2 m² et 1 m² pour un prix fixé à l'euro symbolique ;
- **DE PRECISER** que la commune prend à sa charge les frais d'actes ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en investissement au budget principal 2025 de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA

La secrétaire de séance
Isabelle BONNET